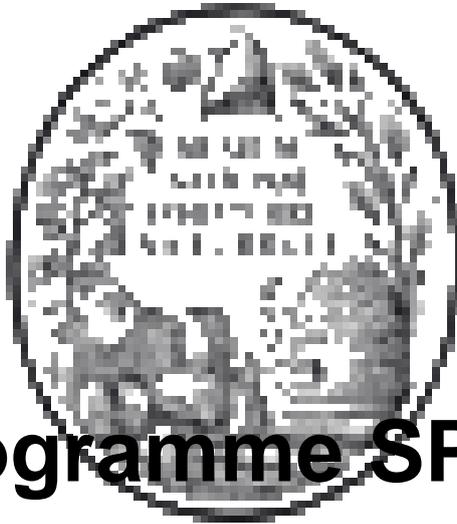


<http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article40>



# Programme SPOL

- Programmes de recherche - Axe 1. Démographie -

Date de mise en ligne : mardi 2 octobre 2007

---

Copyright © Le C.R.B.P.O. - Tous droits réservés

---

## Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux

### Sommaire

- [Cadre général](#)
- [Utilisation de marques \(...\)](#)
- [Déclaration d'un SPOL](#)
- [Annuaire des SPOLs](#)
- [Protocole](#)

## Cadre général

Les programmes **SPOL** (Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux) ont pour but d'assurer le suivi soit de populations reproductrices d'espèces mal couvertes par le STOC, soit de populations hivernantes. C'est le programme de veille démographique complémentaire du STOC.

Au sein des **SPOLs**, il y a deux catégories :

1. les **SPOLs** avec une coordination nationale, et donc des éléments de protocole de suivi qu'il faut respecter. Ce sont les SPOL Mangeoire, SPOL PASDOM et SPOL Effraie (cf. articles spécifiques ci-dessous).
2. les **SPOLs** sans coordination nationale, et qui sont initiés et planifiés par les bagueurs.

[Le protocole général](#) définit les conditions pour effectuer un **SPOL** d'espèces nicheuses ou hivernantes, données dans [la liste des espèces Â« SPOLables Â»](#). Le principe pour qu'une espèce soit SPOLable est qu'elle peut être capturée et manipulée avec des dispositifs classiques, sans risque particulier pour les oiseaux et sans besoin d'une formation spécifique, que son statut de conservation n'est pas préoccupant (en cas d'inscription sur la liste rouge, les espèces classées EN - en danger d'extinction - sont exclues d'office de la liste des SPOLables) et qu'elle est largement représentée en France (les espèces n'ayant que quelques populations très localisées sont exclues). Enfin, l'espèce ne doit pas être concernée par un autre programme de suivi coordonné à l'échelle nationale (**SPOL** coordonné ou PP national).

Pour rappel, toute espèce peut être suivi par baguage, mais si l'espèce n'est pas listée comme SPOLable, le suivi ne peut se faire que dans le cadre d'un programme personnel, ou d'un thème spécifique du PNRO.

Lorsque vous souhaitez démarrer un **SPOL**, déclarez-le en remplissant en ligne [le formulaire de déclaration de SPOL](#), ceci afin de permettre au CRBPO de tenir à jour la [liste des SPOLs déclarés](#) par espèce et par département et de promouvoir les échanges entre bagueurs suivant la même espèce.

## Utilisation de marques complémentaires

Pour les SPOLs, vous êtes encouragés à avoir recours à des marques complémentaires (uniquement combinaison de bagues colorées et/ou gravées), afin de maximiser le taux de contrôle des individus marqués.

Si vous envisagez d'utiliser des marques colorées, consultez les [recommandations de bonne pratique et de référencement sur l'article dédié](#). Dans la liste des espèces Â« SPOLables Â», vous trouverez les espèces pour lesquelles il est impératif d'utiliser des codes uniques (en général, c'est les espèces à forte mobilité et facilement observable). A chaque déclaration de SPOL, nous vérifions le mode de marquage coloré que vous envisagez de mettre en oeuvre, et c'est sur la base de cette déclaration que nous modifions votre autorisation de capture en conséquence.

Pour convertir automatiquement vos données de contrôles visuels en informations à transmettre au format CRBPO, vous pouvez utiliser le [programme Excel dédié](#).

## Déclaration d'un SPOL

Le [formulaire de déclaration de SPOL](#) [1] est l'interface qui vous permet de demander à ce que nous mettions à jour votre permis, en y faisant apparaître du marquage coloré sur une liste restreinte d'espèces dans le cadre du **SPOL**.

## Annuaire des SPOLs

[Ce fichier](#) présente tous les SPOLs déclarés via le formulaire en ligne (en date du 21/02/2018). Le but est de faciliter les échanges de bonnes pratiques, données, résultats et idées entre SPOLs suivant un même protocole, ou suivant une même espèce. Pour rechercher des suivis par protocole SPOL ou par région, utilisez le filtre sur la colonne correspondante. Pour recherche des suivis par espèce, utilisez le filtre sur la colonne Â« Espèce Â», en recherchant avec le code espèce (p. ex. SAXRUB pour Tarier des prés). Ce fichier sera mis à jour au moins une fois par an. Pour obtenir le contact de bagueurs que vous ne connaissiez pas, consultez l'[annuaire des bagueurs](#)).

Le référent CRBPO : [Pierre-Yves Henry](#)

## Protocole

[v. 2.2 - 25/03/2014](#).

## Modifications par rapport aux versions précédente

- v2.2 - 25/03/2014
- Clarification sur les champs à renseigner sur le terrain et lors de la saisie des données.

Retrouvez les [publications et rapports issus du programme sur les pages dédiées du site](#).

---

[1] Vous devez être connecté comme « Bagueur » pour accéder à ce formulaire. ATTENTION ! Impossible d'utiliser ce formulaire avec le navigateur CHROME ; vous pouvez utiliser Firefox, Internet Explorer, ...